

Zeitschrift:	La Croix-Rouge suisse
Herausgeber:	La Croix-Rouge suisse
Band:	78 (1969)
Heft:	5
Rubrik:	La parole à l'association suisse des aides-soignants et aides-soignantes qualifiés

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La parole à l'association suisse des aides-soignants et aides-soignantes qualifiés

Chers Membres de l'ASAS,
Chers Lecteurs,

Depuis la constitution de l'ASAS, le 23 avril 1968, ses membres appartenaient à cette grande famille, dispersée aux quatre coins de la Suisse, qu'est notre Association. Le Comité central se réjouit aujourd'hui de vous annoncer que chaque membre se rattache désormais à l'intérieur de l'Association, à un regroupement régional: sa section.

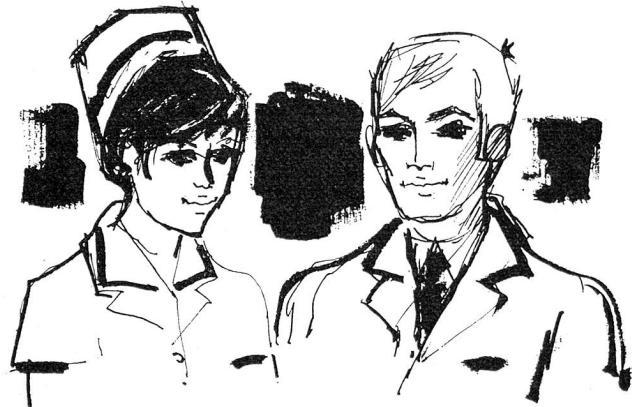
Pendant la première quinzaine du mois de mai 1969, on put assister à des événements qui sont, dès lors, historiques: la constitution de cinq sections. Ces assemblées constitutives se sont déroulées aux dates et lieux suivants:

le 8 mai à Neuchâtel (cantons de Neuchâtel, Fribourg, Jura bernois),
le 9 mai à Saint-Gall (cantons de Saint-Gall, Appenzell, Thurgovie et Grisons),
le 9 mai à Bâle (cantons de Bâle-Ville, Bâle-Campagne et Soleure),
le 13 mai à Zurich (cantons de Zurich, Schaffhouse, Argovie, Glaris, Lucerne, Zoug, Uri, Schwyz et Unterwald),
le 16 mai à Berne (cantons de Berne et Valais/ partie de langue allemande).

Nous désirons souligner deux points importants de l'ordre du jour de ces cinq assemblées constitutives. Premièrement, la présentation et le commentaire des statuts de sections, puis leur adoption. Deuxièmement, l'élection de la présidente de section, ainsi que celle de quatre membres du comité de section.

Nous sommes heureux de féliciter les cinq présidentes élues qui sont, pour Neuchâtel: Mlle Marguerite Liechti, pour Saint-Gall: Mme Rosa Sigg, pour Bâle: Mme Rosemarie Regenass, pour Zurich: Sœur Elisabeth Balz et pour Berne: Mlle Hanni Kipfer. Ces cinq aides-soignantes sont les premières présidentes des cinq premières sections de l'ASAS. Nous tenons aussi à féliciter les membres élus aux comités de sections. Tout comme leur présidente, il n'ont pas reculé devant le travail et la tâche qui les attendent. Cette tâche sera d'autant plus délicate à accomplir qu'elle est, pour la plupart d'entre eux, complètement nouvelle. Le Comité central est heureux d'accueillir ces nouveaux collaborateurs et de pouvoir partager avec eux travail et responsabilités.

Après la première partie des assemblées constitutives, plusieurs personnes demandèrent la parole et c'est avec grand intérêt et reconnaissance que les aides-soignantes et aides-soignants présents entendirent des mots de félicitations et d'encouragement à



l'adresse de notre Association. Nous tenons, en particulier, à remercier les représentants de la Croix-Rouge suisse, de l'Association suisse des infirmières et infirmiers diplômés et ceux des autorités, de leur présence et de l'intérêt qu'ils manifestent pour notre profession et son Association.

L'organisation de la deuxième partie du programme des assemblées constituantes fut laissée à l'initiative des organisateurs. C'est ainsi qu'à Neuchâtel on put babiller en dégustant un vin d'honneur offert par les autorités et qu'à Saint-Gall on écouta avec intérêt une conférence qui eut pour sujet «*La vie culturelle dans la Suisse de l'Est*». A Bâle, un film en couleurs nous fit suivre une expédition dans l'Antarctique, tandis qu'à Zurich, on préféra la conversation joyeuse et animée devant une tasse de café. A Berne, on a pu jouir des talents musicaux des élèves aides-soignantes, tant au chant qu'à la trompette, mais on y vit aussi la projection d'un film de la Croix-Rouge sur le Nigéria/Biafra, au terme de laquelle une collecte donna un beau résultat; la somme fut remise à la Croix-Rouge pour son action dans ces pays.

La Présidente centrale a pu apprécier, dans chaque région, le sérieux et le soin qu'ont apportés les organisateurs dans la préparation et le déroulement de ces assemblées constitutives et elle tient à les en remercier. Ces remerciements s'adressent aussi à toutes les personnes étrangères à l'Association qui ont fait preuve de gentillesse, compréhension et d'hospitalité lors de ces importants événements.

Nous soulignons que deux autres sections vont être constituées, nous espérons prochainement, soit celle de Vaud (cantons de Vaud et Valais/partie romande) et celle de Genève. Ces futures sections n'ont pas encore un nombre de membres suffisant. Quant à la section Tessin, elle reste aussi à constituer, mais dans un avenir plus éloigné.

Les assemblées constituantes des sections de l'ASAS sont ici brièvement résumées, mais nous informons nos membres qu'un procès-verbal sera envoyé à tous les membres, ainsi qu'aux aides-soignantes et aides-soignants non-membres qui y ont assisté et à tous les invités qui étaient présents. D'autre part, chaque membre de l'ASAS recevra ultérieurement un exemplaire des statuts centraux, ainsi qu'un exemplaire des statuts de sa section. Nous vous demandons toutefois de patienter encore, car l'impression des statuts dépend de la décision officielle et définitive qui sera prise au sujet de notre future dénomination. Nous nous permettons d'insister une nouvelle fois

auprès de nos membres pour qu'ils fassent parvenir leur changement d'adresse à notre Trésorier central dont l'adresse figure ci-dessous, afin de pouvoir compter sur une bonne information.

Avec la constitution de ses sections, notre Association a fait un nouveau pas en avant; le Comité central vous en remercie, il est reconnaissant de la confiance que vous lui témoignez et il souhaite pouvoir compter encore sur votre collaboration et votre compréhension. Il se tient à votre disposition et vous rappelle que les pages de ce Journal vous sont ouvertes; les articles sont à envoyer à notre vice-présidente, à l'adresse ci-contre.

Recevez, chers Membres de l'ASAS, cher Lecteurs, nos messages les meilleurs.

Aides-soignantes et aides-soignants nouvellement formés

120 aides-soignantes et aides-soignants formés dans 15 écoles reconnues à ce jour par la Croix-Rouge suisse ont obtenu cette année leur certificat de capacité. Pour la Suisse romande, ce sont:

Ecole neuchâteloise d'aides-soignantes, La Chaux-de-Fonds:

Mmes Gabrielle Blanchard; Rose-Marie Domine; Gisèle Jornod; Marie-Noëlle Pitteloud; Mauricette Rey; Anne-Marie Schreyer; Suzanne Spinelli; Jacqueline Trani; Janine Vacheron; Gaby Vuissoz.

Ecole cantonale vaudoise d'aides-soignantes, Lausanne:

Mmes Eliane Besuchet; Charlotte Chatelain; Christiane Droz; Gladys Frossard; Antoinette Gaillard; Nelly Jaccoud; Maria-Theresa Panizzi; Ginette Vuilleumier.

Messieurs Serge Borio et Michel Zbären.

Pour le Comité central:

*Mlle Josiane Brunner, présidente centrale,
chemin de Maisonneuve 12 B,
1211 Châtelaine/Genève*

*Mlle Ruth Kœchlin, vice-présidente,
Altersheim Schönenegg,
Seftigenstrasse 111,
3007 Berne*

*M. Hans Gysin, trésorier central,
Beichlenstrasse 2,
3550 Langnau i.E. (Berne)*

Sous-commission des aides-soignantes

Dans sa séance du 7 mai, la Commission des soins infirmiers a nommé *Mlle Ruth Kœchlin*, vice-présidente de l'ASAS, membre de la sous-commission D dont le rôle consiste à s'occuper des questions relatives à la formation des aides-soignantes et des aides-soignants.

Conférence annuelle des écoles d'aides-soignantes et d'aides-soignants

La 8e Conférence des écoles d'aides-soignantes et d'aides-soignants s'est tenue à Berne, le 3 juin 1969. La première partie comporta une conférence de *Mlle Annemarie Häberlin*, psychologue, ayant pour thème «*L'évaluation de l'élève*». Répartis en 4 groupes de travail, les participants traitèrent ensuite les problèmes suivants, introduits par de brefs exposés: «*Critères de sélection des élèves*», «*Evaluation des aptitudes professionnelles*», «*Evaluation des connaissances théoriques*», «*Evaluation du comportement*». Les résultats des délibérations des groupes de travail furent ensuite présentés en séance plénière.

De semaine en semaine

Soins infirmiers et autres professions paramédicales



La Croix-Rouge suisse reconnaît de nouvelles écoles de personnel soignant

Lors de sa séance du 22 mai 1969, le Comité central de la Croix-Rouge suisse a reconnu trois nouvelles écoles de personnel soignant dont le programme de formation correspond à ses directives. Il s'agit de l'école d'aides-soignants d'Uster, de l'école évangé-

lique d'infirmiers de Coire et de l'école d'infirmières en hygiène maternelle et en pédiatrie «Pouponnière et Abri» de Lausanne.

Laborantines médicales

Une erreur dont nous nous excusons s'est glissée dans notre édition du 15 avril, page 29, où l'on pouvait lire: «*la formation des laborantines médicales, précédemment de trois ans, s'étendra désormais sur deux ans et demi*». C'est «*précédemment de deux ans*» qu'il faut lire.

Formation de nouvelles monitrices de santé au foyer

Un cours de monitrices de santé au foyer s'est déroulé à Fribourg, du 16 au 27 juin.